



# ANNALES ISLAMOLOGIQUES

en ligne en ligne

AnIsl 48.2 (), p. 61-80

Yūsuf Rāḡib

Lettre d'un marchand d'Alexandrie de la collection Golenischeff à Moscou

#### *Conditions d'utilisation*

L'utilisation du contenu de ce site est limitée à un usage personnel et non commercial. Toute autre utilisation du site et de son contenu est soumise à une autorisation préalable de l'éditeur (contact AT ifao.egnet.net). Le copyright est conservé par l'éditeur (Ifao).

#### *Conditions of Use*

You may use content in this website only for your personal, noncommercial use. Any further use of this website and its content is forbidden, unless you have obtained prior permission from the publisher (contact AT ifao.egnet.net). The copyright is retained by the publisher (Ifao).

#### **Dernières publications**

9782724710489	<i>BCAI 38</i>	
9782724710021	<i>Athribis VIII</i>	Carolina Teotino
9782724710069	<i>Gebel el-Zeit III</i>	Georges Castel
9782724709926	<i>Ouadi el-Jarf I</i>	Pierre Tallet, Grégory Marouard, Damien Laisney
9782724710427	<i>Ermant III</i>	Christophe Thiers
9782724710144	<i>Documentary Papyri from the Fouad Collection at the Institut Français d'Archéologie Orientale (P.Fouad II 90–100)</i>	Mohamed Gaber Elmagrabi
9782724710007	<i>Représentations et symbolique de la guerre et de la paix dans le monde arabe</i>	Sylvie Denoix (éd.), Salam Diab-Duranton (éd.)
9782724710038	<i>Les textes de la pyramide de la reine Ânkheshenpépy II</i>	Bernard Mathieu

YŪSUF RĀĠIB\*

## Lettre d'un marchand d'Alexandrie de la collection Golenischeff à Moscou

---

### ♦ RÉSUMÉ

L'article publie une lettre du Musée Pouchkine à Moscou, adressée par un marchand inconnu à un autre marchand inconnu. Elle peut être datée du début du III<sup>e</sup>/IX<sup>e</sup> siècle. L'expéditeur donne des nouvelles de sept marchands qui semblent faire partie d'une même compagnie. Embarqués d'Alexandrie pour Tripoli de Syrie, aucun n'est encore revenu.

**Mots-clés :** marchand itinérant – compagnie de marchands – patron – salarié – voyage d'affaire – Alexandrie – Tripoli

### ♦ ABSTRACT

This article publishes a letter kept in the Pouchkine Museum in Moscow, probably dating from the early 3rd/9th Century. The letter was sent by an unknown merchant to another one, informing him about seven merchants who were probably partners in the same company. After leaving Alexandria for Tripoli, none of them had still return.

**Keywords:** travelling merchant – partnership in trade – employer – wage earner – business trip – Alexandria – Tripoli

\* Yūsuf Rāġib, [youssef.ragheb@orange.fr](mailto:youssef.ragheb@orange.fr)

## Un trésor longtemps perdu

Autant la correspondance des marchands itinérants qui se donnaient le nom de « coureurs » (*rakkād*)<sup>1</sup> est abondante dans les documents de la Gueniza du Caire, autant elle semble rarissime dans les collections de papyrus : les innombrables lettres d'affaires qu'elles gardent en manuscrit furent presque toujours écrites ou reçues par des marchands sédentaires, que les besoins du négoce ne rendaient que par intervalles ambulants sans jamais les conduire de pays en pays. Aussi la seule qu'un hasard providentiel m'a permis en quarante ans d'exhumer est-elle la présente. Selon la rumeur qui courut de lèvres en lèvres alors qu'elle passait de mains en mains, elle proviendrait du Fayyom. Si le bruit est véridique, elle avait dû revoir le jour lors de la grande découverte de l'hiver 1877-1878<sup>2</sup>, sinon lors de fouilles clandestines opérées les années suivantes. Puis, après un passage sans doute obligé par le marché des antiquités de la capitale, elle prit le chemin d'Alexandrie où Vladimir Golenischeff (1856-1947) l'acquit au courant de l'hiver 1888-1889 avec plusieurs papyrus grecs, coptes, hébreux et arabes de même origine rangés dans une grande boîte en fer-blanc<sup>3</sup>.

Ce trésor me fut révélé par une vieille photo perdue dans les papiers de Jean David-Weill que le hasard fit tomber entre mes mains en 1974. Grâce aux deux mots qu'il dut tracer au dos pour garder mémoire de son origine : Papyrus Golenischeff, je déduisis qu'il reposait dans l'oubli au Musée des Beaux-Arts Pouchkine à Moscou, qui abrite maintenant la collection de l'égyptologue ; une brève visite me permit de l'y retrouver en novembre 1984 sous la cote P. 15788. Malgré son intérêt exceptionnel, j'ai laissé longuement dormir ma trouvaille dans l'espoir de l'insérer un jour dans un recueil de lettres de marchands « coureurs » sans jamais l'évoquer par la voix ou la main que par allusions fugitives<sup>4</sup> ni divulguer mon dessein. Mais n'ayant pu déterrer au hasard d'une lecture le moindre pli de marchand voyageur en fouillant les collections que j'avais hantées à différentes dates et en différents pays, malgré mes dépouillements infinis, j'ai dû enterrer l'espérance longtemps nourrie et prendre la résolution de publier isolément la lettre inconnue sans précédent ni parallèle pour dévoiler un aspect ignoré de la papyrologie arabe.

## Le papyrus et l'écriture dans le sens des fibres

Comme l'enroulement de la feuille la garantit des ravages du temps, elle garda sa largeur primitive : dix-huit centimètres, et ne perdit que son point vulnérable : le haut. Condamné par sa position à la disparition, ce dernier dut lentement tomber en lambeaux en arrachant une poignée de fibres voisines et déchirant les deux lignes qui devinrent les premières : l'une presque

1. Bien que de racine connue, ce mot du jargon des marchands serait inconnu si al-Dimašqī ne l'avait employé et défini, *Išāra*, éd. Caire, p. 40, 51-52 ; éd. al-Arnā'ūt, p. 54, 66-67 ; trad. Ritter, « Ein arabisches Handbuch », p. 6, 16, 58, 69-70 ; Cahen, « À propos et autour », p. 98 ; Goitein, *A Mediterranean Society I*, p. 149.

2. Sur l'inépuisable « première trouvaille du Fayyom », voir *MEF I*, p. ix-xi.

3. Golenischeff, « Arheologičeskie rezul'taty », p. 1-2 ; Grohmann, *Einführung*, p. 62. Ce lot ne pouvait sortir du sol humide d'Alexandrie, qui n'a jamais rendu de papyrus, Turner, *Greek Papyri*, p. 43, 49.

4. Notamment dans « Marchands d'Égypte », p. 26.

intégralement, dont ne survit que la fin, et l'autre partiellement, dont seul un bout fut enlevé du milieu. Aussi la longueur du papyrus écourté est-elle tombée à trente-six centimètres, alors qu'elle devait friser la cinquantaine, sinon la dépasser, même si le rédacteur n'avait pas dû étendre le blanc laissé en tête de feuille (*turra*) pour marquer sa prééminence sur le destinataire<sup>5</sup>, les deux correspondants étant égaux de rang et peut-être d'âge. À rebours de la coutume arabe d'écrire en premier sur la face formée de fibres verticales, l'expéditeur a préféré rédiger la lettre le long des fibres horizontales du côté généralement promis à devenir dos (*zahr*). Cette inversion de pages relativement rare ne peut être le fruit d'une absence, mais un choix délibéré : en suivant le sens des fibres, le calame échappait aux accrocs susceptibles de contrarier les ondulations de l'écriture et même de les freiner. En somme, le rédacteur a sacrifié la tradition séculaire au confort de sa main.

### Mise en page

La perte des premières lignes (trois, sinon plus) a réduit leur nombre d'une trentaine à vingt-sept. La marge droite est plus large que la gauche où les fins de ligne tendent à flotter au gré du calame et la débordent même par moments : ainsi le dernier mot (*ṣadiq*) de la quinzième frôle le bord de la feuille, bien qu'il n'eût pas été glissé après coup pour en réparer l'oubli.

### L'encre et l'écriture

Le long séjour en terre n'a fané l'encre vieillie que dans les sept premières lignes où maintes lettres ont pâli. L'harmonie qui règne dans l'écriture n'est qu'illusion : nombre de caractères changent si fréquemment de figure et de taille, parfois au sein d'une même ligne, que leur métamorphose les rend parfois méconnaissables. Ainsi le *kāf* initial revêt trois formes différentes : la plus répandue, le cou de cygne étiré, n'apparaît curieusement que deux fois, dont la seconde est incertaine <sup>6</sup>. Le rédacteur préfère couramment la réduire à un trait oblique muni d'un petit bec <sup>7</sup> qu'il retranche même parfois dans la hâte : la lettre tronquée s'apparente alors tantôt au *gīm* et ses deux « sœurs », *ḥā'* et *ḥā'*, pourtant étrangers en apparence <sup>8</sup>, tantôt au *lām* <sup>9</sup>. De même, le *dāl* et le *dāl* arrondissent parfois leur angle et descendent au-dessous de la ligne pour s'approcher du *rā'* ou du *zāy*<sup>10</sup>, comme le *wāw* risque d'être pris

5. La longueur de l'espace vierge en haut de page reflétait le rang de l'expéditeur, Ibn Šiṭ, *Ma'ālim*, p. 70 ; passage reproduit par al-Qalqašandī, *Subḥ* VI, p. 314.

6. *Kāna* (l. 18) et peut-être *karh* ou *kurh* (l. 14).

7. Dans *ḍakara* (l. 4 et 21), *kitāb* (l. 8 et 19), *kāna* (l. 15), *kaṭīran* (l. 26) et *kutiba* (l. 27).

8. Ainsi *kaffa* peut se lire *ḥaffa* (l. 13).

9. *Katabtu* (l. 13).

10. Rien ne distingue le *dāl* de *ḍakara* (l. 21) et le *dāl* de *dīnāran* (l. 11 et 12) du *rā'* de *arba'in* (l. 11).

pour un *rā'*, s'il perd sa tête <sup>11</sup>. Enfin, le *fā'* médian peut tellement s'affiner qu'il se confond aisément avec les cinq lettres réduites en début ou milieu de mot à une simple dent : *bā'*, *tā'*, *tā'*, *nūn* et *yā'* <sup>12</sup>.

### L'oubli réfléchi des points, malgré l'incertitude

Ces formes changeantes, spontanées ou voulues, rendent le déchiffrement d'autant plus délicat que les diacritiques sont couramment bannis : des trois cent dix-sept caractères qui doivent en porter un, deux ou trois, seuls quatorze en sont pourvus, soit moins de 5 %. Mais apparemment fruit du hasard, ils se bornent à quatre des quinze signes graphiques qui en sont munis<sup>13</sup> : *bā'*, *nūn*, *tā'* et *yā'*, sept fois sous l'un<sup>14</sup>, cinq sur l'autre<sup>15</sup>, une sur le troisième<sup>16</sup> et autant sur le quatrième<sup>17</sup>. Les deux premiers sont indifféremment en début, milieu ou fin de mot et les deux derniers en position finale. En outre, leur indication n'est pas seulement fortuite, mais gratuite : ils sont mis sur des caractères évidents et omis sur d'autres où ils s'avèrent essentiels au déchiffrement du mot<sup>18</sup>, comme s'ils n'étaient nullement destinés à différencier les signes à valeur multiple en levant toute ambiguïté où le destinataire risquait de se perdre et plonger dans l'incertitude. Cette omission volontaire des diacritiques semble le fruit de l'aversion que leur emploi constant inspira longtemps à maints esprits cultivés qui le décriaient, même si une poignée de sages en prônaient l'usage pour éviter les confusions entre homographes : ainsi le calife al-Ma'mūn se montrait souverainement injuste envers leur profusion et préconisait même aux scribes de ne pas inonder leurs écrits de ces graines de « nigelle » (*šūnīz*), comme il les baptisait pour les tourner en dérision<sup>19</sup> : leur pluie non seulement déparait l'écriture, mais risquait de froisser le destinataire, s'il venait à l'interpréter comme un mépris caché de son correspondant qui le jugeait secrètement inculte ou sot, alors qu'il appartenait à l'élite éclairée des lettrés. Même les mots susceptibles de diverses interprétations en étaient couramment dépourvus, comme dans l'épître composée par al-Farazdaq pour solliciter une faveur insigne de Tamīm b. Zayd al-Qaynī : la libération d'un jeune Syrien dénommé Hunays qu'il avait malgré lui levé et traîné dans son armée au fond de l'Inde dont al-Ḥaḡḡāḡ b. Yūsuf l'avait nommé gouverneur. Son absence s'étant prolongée, sa vieille mère dont il était le seul soutien avait dressé sa tente sur la tombe du père du poète dans l'espoir

11. Le *wāw* devant *arba'in* revêt le même tracé que le *rā'* de ce nombre (l. 11).

12. Comme dans le nom Ḥafṣ (l. 4).

13. *Tā'*, *ḡim*, *ḥā'*, *dāl*, *šin*, *dād*, *zā'*, *ḡayn*, *fā'* et *qāf*. Quant au *zāy*, il est absent du pli.

14. *Yabrahū* (l. 2), *aḥbarahū* (l. 3), *yuhbirunā* (l. 10), *bi-annahū* (l. 17), *sab'in* (l. 12), *al-Ḥabīb* (l. 15) et *Wahb* (l. 21).

15. *Hunā* (l. 5), *nadrī* (l. 9), *minhu* (l. 14), *bi-annahū* (l. 17) et *mal'un* (l. 18).

16. *La-šaddat* (l. 18).

17. *Al-wālī* (l. 15).

18. Plusieurs lettres sont privées de leurs points, notamment le *qāf* de *arqa'a* (l. 14) pourtant indispensable à son déchiffrement qui demeure incertain, le *zā'* hâtivement tracé de *aẓunnuhū*, (l. 14) et le *šin* de *šaddat* (l. 18) qui permet d'écarter *saddat*. En revanche, deux points inutiles figurent sur le *tā'* *marbūta* de ce verbe.

19. Rāḡib, « L'écriture des papyrus arabes », p. 16.

d'obtenir sa protection, et juré de ne pas quitter ce refuge tant que son fils unique ne lui était pas rendu<sup>20</sup>. Mais Tamīm trébucha sur son nom : comme il hésita entre Ḥunays et Ḥubayš, il ne put l'identifier sans sa filiation que sa mère avait omis d'indiquer : aussi ordonna-t-il de renvoyer au poète tous les soldats des deux noms : soit six au lieu d'un<sup>21</sup>. Le gouverneur aurait même pu en libérer davantage, si les huit autres lectures du vocable n'étaient rares<sup>22</sup>.

## Adresse perdue et correspondants inconnus

Le dos du papyrus est maintenant vierge. Mais dans le haut perdu devait trôner l'adresse. Selon la coutume régnant alors dans la correspondance, elle formait deux zones séparées d'un large blanc dont la droite était réservée au destinataire et la gauche à l'expéditeur. L'une comportait toujours deux lignes, dont la première s'ouvrait invariablement par la préposition *ilā* ou *li-* pour introduire la *kunya* du destinataire suivie d'une invocation (*du'ā'*) appelant la protection du ciel sur lui ; la seconde renfermait son nom, sa filiation généralement réduite au nom de son père et en queue, un dernier vœu pour lui. Quant au nom de son grand-père et de sa tribu ou à l'indication de son métier, ils étaient parfois omis, même s'ils évitaient au messenger de se tromper d'adresse et de remettre le pli aux mains d'un homonyme<sup>23</sup> : un tiers croisé pouvait, en effet, le fourvoyer et le conduire à la maison de ce dernier, alors qu'il lui demandait son chemin pour se rendre chez le véritable destinataire. Quant à la zone gauche, elle comportait tantôt une ligne et tantôt deux : dans la première, l'expéditeur ne mettait après la préposition *min* que son nom et celui de son père, en bannissant, par humilité, sa *kunya*, si elle ne servait couramment à le désigner, et même le nom de son grand-père et de sa tribu, s'il les jugeait inutiles<sup>24</sup>. Enfin, dans la seconde ligne, il indiquait tantôt la destination : ville, rarement lieu, tantôt une invocation en faveur du messenger, s'il était toutefois bienveillant, rarement les deux à la fois<sup>25</sup>.

Si l'identité des correspondants ne pourra jamais être percée, leur profession, en revanche, transparaît le long du pli : deux marchands unis par un contrat de société révéla deux fois par le pronom de la première personne du pluriel accolé à la préposition *li-* : *lanā* (l. 6 et 22). L'expéditeur est un sédentaire en permanence ou par intermittence nullement spécialisé dans un trafic particulier : il vendait des esclaves comme divers biens meubles évoqués mais jamais nommés. S'il faut le classer dans l'une des trois catégories de négociants décrites par un inconnu,

20. Ce poème figure intégralement dans le *Dīwān* d'al-Farazdaq, p. 79-80.

21. Abū 'Ubayda, *Naqā'id* II, p. 87 ; al-Ġumahī, *Ṭabaqāt* II, p. 311-312 ; al-Balādūrī, *Futūḥ*, p. 443 ; al-Mubarrad, *Kāmil* II, p. 611-612 ; Abū al-Faraġ al-Iṣbahānī, *Aġānī* XXI, p. 353-354, 398 ; al-'Askarī, *Šarḥ*, p. 41 ; al-Qālī, *Dayl*, p. 77 ; al-Ḥaṭīb al-Tibrīzī, *Tahḏīb*, p. 301 ; Ibn Ḥallikān, *Wafayāt* VI, p. 88 ; Caussin de Perceval, « Sur les trois poètes arabes », p. 514-516 ; Rāġib, « L'écriture des papyrus arabes », p. 16.

22. Ḥabīš, Ḥabīs, Ḥunayš, Ḥanbaš, Ḥanbas, Ḥinbis, Ḥunbaš et Ḡunays, Ibn Mākūlā, *Ikmāl* II, p. 331-344 ; al-Dahabī, *Muštābih* I, p. 270 ; Ibn Nāšir al-Dīn, *Tawḏīḥ* III, p. 456-467 ; Ibn Ḥaġār, *Tabšīr* I, p. 400-411 ; II, p. 538-541.

23. Leur mention permettait également d'identifier les parties dans les actes de la pratique, Rāġib, *Actes de vente d'esclaves et d'animaux* II, p. 15-17 § 36-42.

24. Sur cette forme de l'adresse, voir Rāġib, « Une lettre de Šaġar al-Durr », p. 152-153.

25. Comme le révèlent les adresses des correspondances publiées dans *MEF* II, III et IV.

al-Dimašqī, dans son précieux opuscule sur les avantages du commerce, rédigé après la mort d'al-Ma'mūn et avant les conquêtes fatimides, il devait être un « exportateur » (*muğāhhiz*)<sup>26</sup> qui expédiait des marchandises à un agent fixe chargé de les revendre et d'en acheter d'autres en contrepartie (*a'wāḍ*). Toutefois, au besoin, il pouvait tourner en marchand d'entrepôt qualifié de stockeur (*ḥazzān*)<sup>27</sup>, aucune « césure nette » ne séparant les deux figures de négociants<sup>28</sup>. Comme au fil du calame, il passe couramment de la première personne du singulier<sup>29</sup> à celle du pluriel (*nūn al-ğam'*)<sup>30</sup>, mais jamais, comme les souverains et les grands de la terre, pour gonfler son importance<sup>31</sup>, il doit tantôt parler en son nom et tantôt au nom d'une compagnie de marchands formant un vaste réseau qui évoque celui des guildes et hanses de l'Occident chrétien. Quant au destinataire, il semble un important « coureur » : le complément qu'il doit avancer pour la garantie de deux marchands itinérants alors à Tripoli suggère même qu'il était peut-être un représentant des commerçants (*wakīl al-tuğğār*) qui avait effectivement le pouvoir d'agir en leur nom, notamment les internationaux que le négoce conduisait au loin pour des périodes relativement longues<sup>32</sup>.

Enfin, le lieu d'écriture est révélé par le pli même : Alexandrie. Mais sa destination ne repose que sur une rumeur par essence suspecte sur son origine, les dires des antiquaires n'étant souvent que pures fables inventées pour garder secret le lieu de découverte, s'ils l'avaient toutefois obtenu des pilleurs qui avaient exhumé la lettre lors de fouilles couramment sauvages. En clair, aucun mot échappé au marchand qui écrit au détour d'une phrase ne permet de déduire que son correspondant résidait à Madīnat al-Fayyūm : la raison pousse à croire qu'il habitait plutôt al-Fuṣṭāṭ, où confluaient les voies du négoce international. Aussi ses séjours intermittents dans la capitale du Fayyūm étaient-ils voués à rester éphémères : les affaires devaient plutôt l'établir à al-Fuṣṭāṭ, d'où il pouvait gagner Alexandrie et appareiller, au besoin, pour la proche Asie.

26. Terme employé par al-Dimašqī, *Iṣāra*, éd. Caire, p. 40, 52 ; éd. al-Arnā'ūt, p. 54, 67-68. Des trois traductions qu'il a inspirées, seule la première doit être retenue : « *Ausrüstende Kaufmann* », Ritter, « Ein arabisches Handbuch », p. 6, 16, 58, 70, parfois suivie d'« *Exporteur* », p. 58 ou d'*exportierende*, p. 70. Les deux autres méritent l'oubli : « commanditaire », Cahen, « À propos et autour », p. 98 ; et « shipper », Goitein, *A Mediterranean Society I*, p. 150-151 (la marchandise pouvait prendre la voie de terre, les navires du désert servant aussi bien au transport que ceux de la mer).

27. Décrit par al-Dimašqī, *Iṣāra*, éd. Caire, p. 40, 48-51 ; éd. al-Arnā'ūt, p. 54, 63-66 ; trad. Ritter, « Ein arabisches Handbuch », p. 6, 58, 66-69 ; trad. Goitein, *A Mediterranean Society I*, p. 150 ; Cahen, « À propos et autour », p. 98.

28. Comme le soulignait Cahen, « À propos et autour », p. 98-99.

29. Quinze fois, dont onze par un verbe : 1) *azunnu* (l. 5) ; 2-3) *as'alu* (l. 6 et 22) ; 4-5) *katabtu* (l. 7 et 13) ; 6) *uḥbiruka* (l. 8) ; 7) *dafa'tu* (l. 12) ; 8) *ḍamintu* (l. 12) ; 9) *atānī* (l. 19) ; 10) *lastu* (l. 23) ; 11) *aḥfi* (l. 23). Enfin, quatre fois par un pronom personnel affixe : 1-2) *innī* (l. 8 et 14) ; 3-4) *ilayya* (l. 22 et 24).

30. Neuf fois, dont sept par un pronom personnel affixe : 1-2) *lanā* (l. 6 et 22) ; 3) *atānā* (l. 7) ; 4) *ya'tinā* (l. 8) ; 5) *yuhbirunā* (l. 10) ; 6) *'annā* (l. 13) ; 7) *arānā* (l. 25). Deux fois par un verbe : *nadrī* (l. 9) et *nastariḥu* (l. 10).

31. Sur le pluriel de majesté, voir Rāḡib, « Une lettre de Ṣağar al-Durr », p. 146-147.

32. Son rôle est prédominant dans les papiers de la Gueniza, Goitein, *A Mediterranean Society I*, p. 79, 178, 186-192, 342 ; Goldberg, *Trade*, p. 65, 111-112, 113-114, 138-139, 168, 191.

## Nouvelles de marchands « coureurs »

Après un premier marchand qui semble avoir pris la mer et dont le fils a reçu quelque nouvelle, le rédacteur cite un deuxième, un certain Muḥammad, qu'il devait bien connaître : aussi la mention de sa filiation paraissait-elle superflue au rédacteur. Il vient d'apprendre sa fraîche embauche par un patron dont le nom ne lui a pas été communiqué, même s'il ne lui était pas inconnu, sans doute par suite d'un oubli de sa source. Aussi est-il près de s'embarquer pour une destination révélée deux lignes plus loin : Tripoli, où il doit rentrer dans sa famille. En somme, entretemps, Muḥammad a peut-être débarqué au port de Syrie, que huit jours de mer environ séparent d'Alexandrie<sup>33</sup>. Un troisième marchand également sans filiation, Qāsim, s'est aussitôt hâté d'annoncer sa propre arrivée à la famille de Muḥammad pour qu'il se prépare à l'accueillir ; en clair, il espère son hospitalité le temps de son séjour. Mais pour que sa lettre précède sa venue, un voyageur, probablement un marchand, avait dû s'en charger et lui servir de courrier : les frais de port élevés de la Poste publique (*barīd*) et des messageries privées devaient le dissuader d'y recourir, surtout si des embarras passagers l'avaient poussé au départ, comme le soupçonne le rédacteur du pli. Toutefois, s'il reçoit de ses nouvelles par un courrier délivré par la Poste ou un voyageur revenu d'Asie, il ne manquera pas d'en aviser son correspondant.

Puis, il cite un quatrième marchand, al-Ḥasan b. 'Alī, en précisant le nom de son père pour éviter toute confusion avec un homonyme. Depuis son départ, il reste sans nouvelles : il n'en a reçu aucune lettre après la dernière dont son correspondant a pris connaissance lors de son dernier séjour dans la ville, qui ne devait pas être éloigné dans le temps. De même, nul n'est venu le rassurer à son sujet. Seul son serviteur est passé lui remettre en son nom quarante-deux dinars, qu'il a sitôt joints aux vingt-huit précédemment encaissés pour verser le tout (soixante-dix dinars) à un certain al-Ḥuṣṣ dont il ne donne pas le nom du père. Cette somme rapatriée est destinée à la garantie d'al-Ḥasan b. 'Alī et à celle d'un cinquième marchand, Ḥafṣ, dont la filiation n'est pas citée ; en clair, à dédommager leurs associés si la marchandise acquise avec le capital social était perdue par un sinistre, le plus souvent jetée à la mer au cours d'une violente tempête, délestage couramment désigné sous le substantif « allègement » (*taḥfif*)<sup>34</sup> ou l'une des formes du verbe *ḥaffa*<sup>35</sup>. Mais les soixante-dix dinars ne constituent pas l'intégralité du fonds de garantie : al-Ḥuṣṣ a momentanément renoncé au reste en attendant que le rédacteur de la lettre en avise le destinataire censé le régler, en soulignant toutefois qu'il nourrit à son égard quelque crainte, pour un motif obscur vaguement évoqué.

Du Ḥafṣ sans filiation, le rédacteur aborde un sixième marchand, un second du même nom qu'il distingue du premier toujours en Asie par le surnom al-Ḥabīb, sans doute plus connu que le nom de son père. L'arrivée du nouveau gouverneur d'Alexandrie et de Maryūt, qui compte parmi ses amis, l'a exhumé de la cachette où il s'est quelque temps terré, apparemment pour

33. Goitein, *A Mediterranean Society* I, p. 325-326.

34. Ibn Abī Firās, *Akriya*, p. 33 ; al-Wanšārīsī, *Mi'yār* VIII, p. 298.

35. Ibn Abī Firās, *Akriya*, p. 32, 36 ; al-Wanšārīsī, *Mi'yār* VIII, p. 312, 319.

quelque méfait commis, comme le suggère le terme « maudit » (*mal'ūn*) qui décrie sa conduite. Pourtant, Ḥafṣ al-Ḥabīb redoute le danger : tel qu'il le connaît, l'émir ne lâche jamais rien. Autrement dit, si une plainte est déposée contre lui, il refusera d'user de sa puissance à son profit, malgré l'amitié qui les lie, même s'il sollicite sa protection ; en clair, il devra comparaître devant le tribunal. Enfin, le rédacteur passe au septième et dernier marchand, Ibn Ḥassān, dont il ne donne pas le nom, à l'encontre des précédents, mais seulement la filiation. Plus d'une lettre, soit au minimum deux, lui ont porté de bonnes nouvelles : il a quasiment épuisé la marchandise emportée en réalisant des bénéfices et offert ses services à un patron, Abū Wahb, tellement connu sous sa *kunya* que la mention de son nom et de sa filiation semble inutile. Comme son retour approche, il projette de lui confier des esclaves fraîchement acquis qui devront s'embarquer de Tripoli. De ce port, des cargaisons de marchandises humaines prenaient passage sur des vaisseaux qui les déversaient dans le vieux port d'Alexandrie<sup>36</sup>. Le destinataire devait ensuite les écouler au marché spécialisé de la ville, sinon de la capitale.

### Une compagnie de marchands : d'Alexandrie à Tripoli

En somme, le rédacteur de la lettre énumère tour à tour sept marchands itinérants. Ils semblent tous d'Alexandrie, sauf le deuxième, Muḥammad, dont la famille réside à Tripoli. Cinq ont pris le chemin du port d'Asie, le sixième était sur le point de le rejoindre quand son prochain départ fut annoncé au marchand qui écrit ; mais dans l'intervalle, il avait apparemment posé le pied sur le sol tripolitain. Enfin, seul le dernier n'a pu quitter et ne quittera sans doute pas Alexandrie après une sombre histoire qui l'avait momentanément contraint à se cacher. Le soin particulier que le rédacteur prend à détailler les nouvelles des négociants voyageurs suggère qu'ils étaient regroupés au sein d'une compagnie dont les deux correspondants étaient également membres, même s'il les désigne par le pronom affixe de la troisième personne du pluriel « eux » (*hum*) pour les distinguer de lui et du destinataire de la lettre qu'il évoque par la première personne du pluriel (l. 6). Bien que la nature de la vaste société ne soit pas spécifiée par un terme explicite ni même évoquée par voie d'allusions, le verbe *takārā* utilisé deux fois (l. 3 et 21) laisse présumer qu'elle devait être une *muḍāraba*, *muqārada* ou *qirāḍ* que les historiens assimilent à la *commenda* : le droit musulman la considère, en effet, comme une location d'ouvrage (*iğāra*)<sup>37</sup>. Comme le révèlent les modèles de contrat reproduits dans les ouvrages de droit<sup>38</sup>, un ou plusieurs investisseurs y confiaient à un ou plusieurs agents un capital ou une marchandise pour en faire négoce. Les derniers rapportaient aux premiers la mise augmentée d'un montant fixé d'avance des bénéfices et gardaient le restant, en récompense de leur peine. Quant aux pertes, elles étaient intégralement à la charge des uns et ne pouvaient en aucune

36. Comme le révèle une *fatwā* mise dans la bouche du juriste mālikite Ibn al-Qāsim (m. en 191/806), al-Bāḡī, *Muntaqā* IV, p. 191 ; al-Wanṣarīsī, *Mi'yār* VI, p. 277 ; trad. Amar, « La pierre de touches » II, p. 425 ; Rāḡib, « Les marchés aux esclaves », p. 733 ; *Actes de vente d'esclaves et d'animaux* II, p. 31 § 78.

37. Udovitch, *Partnership*, p. 184, 191, 245.

38. Udovitch, *Partnership*, p. 197-203.

manière engager la responsabilité des autres<sup>39</sup>. Mais le contrat qui les liait pouvait également revêtir la forme d'un mandat général (*mufāwāḍa*)<sup>40</sup> apparemment répandu en Égypte<sup>41</sup>, où chaque membre conférait pleins pouvoirs à ses partenaires de gérer le capital social, puis pertes et profits étaient répartis au prorata des mises.

Des sept négociants, six sont partis, y compris le deuxième qui s'apprêtait au départ, mais nul n'a encore remis le pied sur le sol d'Alexandrie, même si une poignée en a peut-être déjà repris la route. Autrement dit : six allers, mais aucun retour, les deux branches majeures du processus marchand, bien que le commerce à trois branches fût alors connu. Le premier semble avoir quitté Alexandrie. Le deuxième se prépare à rejoindre le navire qui fera voile pour Tripoli, s'il ne l'a déjà fait. Le troisième l'a suivi de près, en espérant l'hospitalité au sein de la famille de ce dernier. Le quatrième n'a pas donné de nouvelles depuis sa dernière lettre ; il a toutefois envoyé quarante-deux dinars pour compléter les soixante-dix destinés à garantir sa marchandise et celle d'un cinquième, son compagnon de voyage. Enfin, le dernier est le seul dont il a reçu de bonnes nouvelles : après avoir écoulé avec profit presque toute sa marchandise, il promet un prochain envoi d'esclaves que son employeur remettra en personne au rédacteur de la lettre. Quant au cinquième, il a quitté sa cachette pour se montrer à nouveau. Bien que redoutant les poursuites, il ne pourra changer de ciel et se réfugier à Tripoli où la justice pourra le retrouver, l'Égypte et la Syrie appartenant alors au même empire, celui des Abbassides, malgré l'année incertaine pour avoir été sciemment omise.

## Patrons et salariés

Mais ces sept marchands n'étaient pas tous indépendants : deux s'étaient liés à un patron par un contrat de louage d'ouvrage (*kirā*) ; soit, selon le droit malikite, moyennant un salaire connu (*ağr ma'lūm*) jusqu'à un terme connu (*ilā aḡal ma'lūm*<sup>42</sup>/*waqt ma'lūm*)<sup>43</sup> ; autrement dit, pour une durée connue (*mudda ma'lūma*)<sup>44</sup>. Toutefois, le second a changé de statut en cours de voyage : parti à son compte, il reviendra salarié, malgré le capital accumulé en Asie. Cette reconversion provisoire révèle que les patrons louaient parfois leurs bras et leur savoir à d'autres patrons pour des périodes déterminées, comme les salariés pouvaient s'improviser par moments patrons et même employer leur ancien employeur. Ce passage d'un statut à un autre était favorisé par la durée éphémère des contrats oralement noués devant témoins, même si aucun écrit n'en avait conservé le souvenir. En outre, le nouvel employeur d'Ibn Ḥassān lui rendra un service qui ne pouvait être, pour son importance, gratuit : il devait être rémunéré

39. Goitein, *A Mediterranean Society* I, p. 171-180 ; Udovitch, *Partnership*, p. 170-248 ; Dien, « *Sharika* », p. 359-360.

40. Udovitch, *Partnership*, p. 40-117 ; *MEF* I, p. 4.

41. Comme le suggère le papyrus daté de 250/864, *MEF* I, p. 3-5 n° I.

42. Bien que cette tradition ne figure dans aucun des six recueils de hadiths tenus pour authentiques, elle est souvent citée par les disciples de Mālik, Saḥnūn, *Mudawwana* XI, p. 51 ; Ibn Abī Firās, *Akriya*, p. 13.

43. Saḥnūn, *Mudawwana* XI, p. 79.

44. Al-Sarāḥsī, *Mabsūṭ* XV, p. 160.

en nature ou en numéraire, sinon offert contre la promesse d'une faveur future. En somme, l'employé a chargé son patron du soin de convoier des esclaves nouvellement achetés et de les délivrer au marchand inconnu qui écrit dans l'attente de la livraison. Retenu par la fin des affaires, Ibn Ḥassān ne pourra repartir pour Alexandrie avant d'avoir écoulé les derniers invendus et acquis la marchandise qu'il revendra en Égypte.

Malgré sa brièveté, ce passage suggère que les marchands musulmans ne devaient pas languir dans la soumission : aussi ne pouvaient-ils dénigrer la condition d'employé autant que les marchands juifs qui se plaignaient amèrement d'être obligés de manger leur pain au service d'autrui, état ressenti comme une profonde humiliation, voire une forme de servitude qui renforçait leur orgueil<sup>45</sup>. Aussi la langue ne les ravalait-elle pas au rang de serviteurs : les différents substantifs empruntés au vocabulaire des locations qui les désignaient révèlent qu'ils étaient simplement considérés comme des employés. Le plus courant est assurément *ağır*<sup>46</sup>, littéralement salarié. Un second de même origine, *mustağar*<sup>47</sup>, le « loué », est nettement moins fréquent. Mais les termes les plus nombreux sont tirés d'une racine proche par le sens, *kry*. En majorité inconnus des dictionnaires dans ce sens<sup>48</sup>, ils sont essentiellement empruntés à la langue juridique qui n'est pas la langue ordinaire, tels *karī*<sup>49</sup>, *mukrī*<sup>50</sup>, *muktarā*<sup>51</sup> et *mukārī*<sup>52</sup> et s'appliquent aux travailleurs qui se louent à un maître, pour éluder le verbe cru des temps modernes : se vendre. Aucun des six mots n'est proprement humiliant, ni même avilissant. Quant au conducteur versant salaire, autrement dit l'employeur, les sources juridiques le désignent sous divers substantifs : *mustağir*<sup>53</sup>, *mu'āğir*<sup>54</sup>, *mustakrī*<sup>55</sup>, *muktarī*<sup>56</sup> et *mutakārī*<sup>57</sup> que l'on donnait également au locataire des maisons, champs, navires, montures et autres biens loués.

45. Goitein, *A Mediterranean Society* I, p. 92-93 ; Udovitch, *Partnership*, p. 184-185 ; Rāğib, « Marchands d'Égypte », p. 26.

46. Saḥnūn, *Mudawwana* XI, p. 31, 37, 47, 48, 51, 53, 55, 60, 64, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 86, 88, 89, 90, 92, 101, 108, 112, 132, 135, 137, 140, 142, 143 ; XIII, p. 127 ; al-Saraḥsī, *Mabsūṭ* XV, p. 160, 161, 162 ; XVI, p. 2, 3, 9, 10, 11, 12, 15, 19, 23, 24, 32, 39, 42, 44, 47, 48, 49, 50, 54 ; Ibn Abī Firās, *Akriya*, p. 13, 16, 17 ; al-Bağdādī, *Mağma'*, p. 27, 28, 29, 30, 32, 34, 36, 38, 39, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 57, 65, 83, 92, 107 ; al-Ma'dānī, *Taḍmīn*, p. 2, 4, 6, 8, 16, 18, 20, 28, 30 ; al-Wanšarīsī, *Mi'yār* VIII, p. 229, 231, 232, 234, 262, 264, 265, 266, 268, 279, 337, 340. Le terme est également courant dans les documents de la Gueniza, Goitein, *A Mediterranean Society* I, p. 93.

47. Al-Saraḥsī, *Mabsūṭ* XVI, p. 23, 27, 28, 38, 41, 43, 48, 57 ; al-Bağdādī, *Mağma'*, p. 34, 46, 54, 55.

48. Même Ullmann les ignore : il ne cite que *karī* et *mukārī* dans le sens de loueur de bêtes de sommes, *Wörterbuch* I, p. 162 et 164.

49. Saḥnūn, *Mudawwana* XIII, p. 128, 129 ; Ibn Abī Firās, *Akriya*, p. 16 ; al-Ma'dānī, *Taḍmīn*, p. 8, 10, 44.

50. Saḥnūn, *Mudawwana* XI, p. 53, 90, 111, 145, 146.

51. Saḥnūn, *Mudawwana* XI, p. 145, 146.

52. Saḥnūn, *Mudawwana* XIII, p. 128, 129.

53. Saḥnūn, *Mudawwana* XI, p. 37, 64, 64, 71, 80, 92 ; al-Saraḥsī, *Mabsūṭ* XVI, p. 23, 24, 25, 28, 44, 48, 50, 55, 57, 58 ; al-Bağdādī, *Mağma'*, p. 50, 55 ; al-Ma'dānī, *Taḍmīn*, p. 16.

54. Al-Saraḥsī, *Mabsūṭ* XVI, p. 28, 31, 41, 44, 53.

55. Saḥnūn, *Mudawwana* XI, p. 111 ; al-Saraḥsī, *Mabsūṭ* XVI, p. 20.

56. Saḥnūn, *Mudawwana* XI, p. 53, 145, 146.

57. Saḥnūn, *Mudawwana* XI, p. 53, 71, 110, 111, 112 ; XIII, p. 128.

Comme le révèlent deux contrats, l'un conservé au Caire, l'autre à Paris, l'employeur s'engageait à fournir une besogne moyennant un prix convenu dans le temps stipulé, et le conducteur, à lui régler un salaire en numéraire<sup>58</sup> dont une partie pouvait être en nature : vêtement (*kiswa*), nourriture (*ṭā'ām*) et logement<sup>59</sup>. Mais des deux patrons, seul le type du second, Abū Wahb, ressort du pli : un itinérant alors en Asie. Comme son séjour tire à sa fin, il projette de rentrer seul en ramenant des esclaves acquis par son agent, Ibn Ḥassān, pour son propre compte, peut-être même avant son embauche. Ce dernier ne le rejoindra qu'au dénouement des affaires. Autrement dit, il devait suivre une partie de sa marchandise et le restant suivra son employé. Quant au premier patron dont le nom est omis, rien ne permet de déduire s'il était voyageur comme le second ou sédentaire comme le rédacteur de la lettre : en clair, s'il se bornait à confier à ses agents la vente de la marchandise emportée, qui devait régler l'achat de la marchandise rapportée dont le prix augmenterait au cours du voyage.

Enfin, al-Ḥuṣṣ n'était qu'un garant professionnel (*mutaḍammīn*)<sup>60</sup>. Tenu par les négociants (*tuḡḡār*) pour un salarié (*aḡīr*) du propriétaire (*mālik*), à savoir, de l'investisseur, il ne pouvait espérer de profit (*ribḥ*) que le salaire (*uḡra*) de son service (*ḥidma*), ainsi que le maintien (*ḍabt*) et l'exploitation (*istihrāḡ*) du fonds de garantie (*māl al-ḍamān*)<sup>61</sup>. En substance, les marchands confiaient à ce garant, pour une durée indéterminée, une somme déterminée qu'il ne devait pas laisser dormir pendant leur absence ; il la faisait fructifier en la consacrant à l'achat d'une marchandise pour la revendre avec profit. Mais ces opérations n'en faisaient pas un négociant ; les commerçants refusaient de le compter au nombre des leurs : son activité ne saurait, en effet, l'assimiler au *muqārīḍ* qui travaillait avec le capital d'autrui et n'encourait aucune revendication (*darak*)<sup>62</sup> sur son patrimoine (*ḍimma*)<sup>63</sup> en cas de perte des biens emportés, tant qu'il ne franchissait pas les lieux nommés dans la convention<sup>64</sup>. Au retour des marchands, le garant leur restituait la caution et prélevait une commission convenue entre eux avant leur départ ; celle-ci devait être soit un léger pourcentage de la somme, soit un montant fixe. Mais si un sinistre, notamment un naufrage, avait englouti le capital, il versait le dépôt aux associés pour les indemniser de la perte du fonds, en retenant toujours sa rémunération pour le service rendu. En clair, son bénéfice était double : sa commission était augmentée du fruit des opérations effectuées avec le dépôt. Toutefois, la caution ne saurait être qualifiée de prime d'assurance maritime qui semble alors inconnue en terre d'Islam ; et si, par extraordinaire, elle était versée, elle n'était jamais rendue à l'assuré qui n'essuyait aucun sinistre. Mais ces garanties (*ḍamānāt*)

58. APEL II, p. 101-104, n° 96.

59. David-Weill, « Contrat de travail au pair », p. 511.

60. Ce terme inconnu des dictionnaires figure seulement dans al-Dimašqī, *Išāra*, éd. Caire, p. 40 ; éd. al-Arnā'ūt, p. 54. Il semble désigner un professionnel de la garantie distingué des garants occasionnels appelés *ḍāmin*, *kafil* et *ḥamīl*.

61. Suivant les termes d'al-Dimašqī, *Išāra*, éd. Caire, p. 40 ; éd. al-Arnā'ūt, p. 54 ; trad. Ritter, p. 58-59.

62. Sur le sens de ce mot d'origine araméenne, voir Rāḡib, *Actes d'esclaves et d'animaux* II, p. 93 § 247-248.

63. Ce terme ne semble pas désigner la responsabilité, mais le patrimoine, comme dans les actes de la pratique, Rāḡib, *Actes de vente d'esclaves et d'animaux* II, p. 96 § 253.

64. Passage évoqué par Udovitch, *Partnership*, p. 210.

imposées par la pratique du commerce soulevaient le blâme des négociants qui les rangeaient au nombre des vils défauts (*al-ma'ā'ib al-radī'a*) tant qu'un large et grand renom (*ḡāh*)<sup>65</sup> ne les servait ; autrement dit, si les grands marchands jouissant d'un certain prestige pouvaient échapper au versement de la caution, les petits et les margoulins devaient s'y plier.

### Année apparemment retrouvée, mais toujours incertaine

La date qui clôt la lettre se réduit aux trois éléments susceptibles d'intéresser le destinataire : nom du jour, quantième et mois<sup>66</sup>, soit le dimanche premier raḡab. Toutefois, le papyrus doit remonter par l'écriture au III<sup>e</sup> siècle caractérisée par la forme des lettres et de la fréquence des allongements. Aussi la date, bien qu'incomplète, permet-elle de supputer l'année omise parmi les quinze de cette longue période où le premier raḡab tombe un dimanche :

1) 203 / 2 janvier 819 ; 2) 211 / 7 octobre 826 ; 3) 219 / 12 juillet 834 ; 4) 227 / 16 avril 842 ; 5) 235 / 19 janvier 850 ; 6) 243 / 24 octobre 857 ; 7) 251 / 29 juillet 865 ; 8) 256 / 4 juin 870 ; 9) 259 / 3 mai 873 ; 10) 264 / 9 mars 878 ; 11) 267 / 5 février 881 ; 12) 272 / 12 décembre 885 ; 13) 280 / 16 septembre 893 ; 14) 288 / 21 juin 901 ; 15) 296 / 26 mars 909. Mais pour diverses raisons, plusieurs années doivent être tour à tour éliminées. D'entrée de jeu, comme la navigation était alors suspendue dans la Méditerranée de novembre à mars, parfois même plus longtemps de septembre à avril<sup>67</sup>, il convient d'écarter les quatre années où le mois de raḡab arriva l'hiver : 203 / 2 janvier 819 (1) ; 235 / 19 janvier 850 (5) ; 267 / 5 février 881 (11) et 272 / 12 décembre 885 (12). Les navires ne mettaient généralement à la voile d'Alexandrie pour les côtes de Syrie que de la mi-avril à la fin mai à la faveur des vents d'est et ne revenaient d'ordinaire qu'en septembre poussés par les vents du nord<sup>68</sup> ; aussi faut-il exclure les mois de mars et d'octobre, l'un précoce et l'autre tardif, où les vents manquaient aux voiliers : si les affaires retenaient longtemps les marchands sur les rives étrangères, ils étaient condamnés à passer l'hiver en Asie, où les navires étaient immobilisés par la trêve dédiée aux réparations et au repos ; l'attente du printemps qui ouvrait la Méditerranée aux voiles<sup>69</sup> était préférée à la traversée en caravane du Sinaï où les bédouins détroussaient couramment les voyageurs. Aussi quatre années nouvelles doivent-elles être à leur tour écartées : 211 / 7 octobre 826 (2) ; 243 / 24 octobre 857 (6) ; 264 / 9 mars 878 (10) et 296 / 26 mars 909 (15). Restent alors sept dates : 219 / 12 juillet 834 (3) ; 227 / 16 avril 842 (4) ; 251 / 29 juillet 865 (7) ; 256 / 4 juin 870 (8) ; 259 / 3 mai 873 (9) ; 280 / 16 septembre 893 (13) et 288 / 21 juin 907 (14). Mais l'écriture permet de bannir les cinq dernières : assurément 280 et 288,

65. Terme significatif dans la bouche des marchands, Goldberg, *Trade*, p. 146, 147, 149, 173-176, 179, 182, 249, 292-293, 311, 317, 330-331, 352-353, 355.

66. Quelques lettres ne sont datées que du jour et du mois : P. Chic. Or. Inst. inv. 17773 ; APEL V, p. 66, n° 306. Goldberg, *Trade*, p. 68, affirme que les rédacteurs des lettres d'affaires tirées de la Gueniza du Caire ne dataient jamais leurs lettres de l'année. Elle ne précise toutefois pas s'ils se bornaient à mettre le jour et le mois.

67. Rāḡib, « Les marchands itinérants », p. 188.

68. Goitein, *A Mediterranean Society I*, p. 317 ; Rāḡib, « Les marchands itinérants », p. 189.

69. Goitein, *A Mediterranean Society I*, p. 317 ; Rāḡib, « Les marchands itinérants », p. 194.

où les lettres allongées tendent à disparaître<sup>70</sup>, et probablement les trois précédentes, 251, 256 et 259<sup>71</sup>. Demeurent, au final, deux dates : 219, qui correspond au 12 juillet 834, et 227, à 16 avril 842. La dernière doit être toutefois écartée : comme les premiers navires n'appareillaient pour la Syrie que vers la mi-avril, il est impossible que six marchands aient déjà pu s'embarquer pour la Syrie, alors que leur retour était attendu par leurs associés en Égypte. Aussi l'année la plus plausible semble 219 / 12 juillet 834. Non seulement elle correspond au calendrier de la navigation, mais elle rappelle, par maints traits, les différentes écritures que l'on rencontre dans les archives de trois commissionnaires du Fayyom à la même époque<sup>72</sup>, notamment les allongements de certaines lettres qui seront progressivement abandonnés dans les décennies suivantes.

## Texte

- (١) [.....].[...].[.....].[.] ونظر انه
- (٢) لا يبرح من افر [.....] ما [.....] له فلما بلغ احد ابنه
- (٣) لقيه من اخبره ان محمد قد تكارى وانه خارج فكتب
- (٤) قاسم بذلك الى اهله ويذكر انه يرجوا ان يستقبله
- (٥) باطرابلس وما اظن قاسم خرج من هنا الا من ضيق
- (٦) كان فيه فاسل الله ان يصنع لنا ولهم ولو قد قدم
- (٧) بريد او اتانا خبره قد كتبت بذلك اليك ان شا الله
- (٨) واما الحسن بن علي فاني اخبرك انه لم ياتنا منه كتاب
- (٩) غير الذي تعلم قبل خروجك حتا الساعة ولا ندري ما
- (١٠) حاله ولا قدم احد يخبرنا عنه بشي نستريح اليه
- (١١) ولقد بعث خادمه باثنى واربعين دينرا واجتلب

70. Elle est, en effet, éloignée de l'écriture des lettres reçues à al-Bahnasā par les Banū 'Abd al-Wārīṭ à la fin du III<sup>e</sup> siècle de l'Hégire et au début du suivant, dont je prépare l'édition.

71. Elle diffère considérablement des écritures qui apparaissent dans les archives des marchands du Fayyom, les Banū 'Abd al-Mu'min.

72. Comme le prouve une reconnaissance de dette dressée en 214/829, *MEF* V, I, p. 45-46 n° XIX.

- (١٢) تمام السبعين دينرا فدفعتها الى الخص فيها ضمنت
- (١٣) عنه وعن حفص وقد كف عنا في الباقي الى ان كتبت
- (١٤) اليك واني منه لخايف فاظنه ارقع في كره وحفص
- (١٥) الحبيب كان مختفي الى ان قدم هذا الوالي وهو له صديق
- (١٦) فظهر وليس عنده خبر جيد وهو يرجف لنفسه
- (١٧) بانه قد ولى الاسكندرية ومربوط وهو من يعلم لو
- (١٨) كان في يديه شي لشدت عليه ولكنه ملعون
- (١٩) واما بن حسان فقد اتاني منه غير كتاب بالسلامة
- (٢٠) وقد باع متاعه الذي خرج به الا اليسير وصنع الله
- (٢١) له فيه وقد ذكر انه تكارى لابي وهب وانه باعته
- (٢٢) الى برقيق عاجلا اسل الله ان يسلمه وان يصنع لنا وله
- (٢٣) ولست اخفي عليك امره لو قد قدم ان شا الله
- (٢٤) لا تدع رحمك الله الكتاب الى بخبرك وحالك وحاجتك
- (٢٥) تولى الله حفظك وعافيتك ولا ارانا فيك مكروه
- (٢٦) ابلغ الحسن السلم كثيرا والسلم عليك ورحمت
- (٢٧) الله وبركاته وكتب يوم الاحد اول رجب

### Note de lecture

Ligne 13 : bien que la forme de l'initiale porte à pencher pour *haffa*, la langue ne permet de lire que *kaffa* : le premier verbe est vide de sens.

## Traduction

- 1) [...] ... [.....] ...[...]...[.....] il a pensé qu'il
- 2) n'a cessé de . [...]. Quand quelqu'un informa son fils,
- 3) un tiers vint le trouver pour lui apprendre que Muḥammad s'est loué et qu'il est sur le départ. Alors une lettre de
- 4) Qāsim l'annonça à sa famille en mentionnant qu'il espérait qu'il l'accueillerait
- 5) à Tripoli. Je ne pense pas que Qāsim soit parti d'ici, sinon pour une gêne
- 6) dans laquelle il se trouvait. Je demande à Dieu qu'Il nous favorise et les favorise ! S'il vient
- 7) un courrier par la poste ou nous parvient quelque nouvelle de lui, je t'écrirai cela, si Dieu le veut !
- 8) Quant à al-Ḥasan b. 'Alī, je t'apprends qu'aucune lettre ne nous est parvenue de lui
- 9) jusqu'à présent, autre que celle dont tu as pris connaissance avant ton départ. Nous ignorons
- 10) ce qu'il est devenu. Personne n'est venu nous apprendre à son sujet quelque chose qui nous rassure.
- 11) Il a envoyé son serviteur avec quarante-deux dinars et importé
- 12) la totalité des soixante-dix dinars. Je les ai payés à al-Ḥuṣṣ. Par eux, je l'ai garanti
- 13) ainsi que Ḥafṣ. (Al-Ḥuṣṣ) nous a dispensé du reste jusqu'à ce que je t'écrive.
- 14) De lui, j'ai peur : je pense qu'il a fait quelque bêtise par haine. Quant à Ḥafṣ
- 15) al-Ḥabīb, il était caché jusqu'à la venue de ce gouverneur qui est son ami.
- 16) Alors il a reparu, bien que sans bonnes nouvelles, il tremble pour sa personne
- 17) parce qu'il a été nommé gouverneur d'Alexandrie et de Maryūt : il est de ceux qui savent que
- 18) s'il a une chose en main, il ne lâche jamais prise. Mais il est maudit.
- 19) Quant à Ibn Ḥassān, il m'est parvenu de lui plus d'une lettre (m'informant) qu'il va bien.
- 20) Il a vendu sa marchandise qu'il a emportée, sauf une petite quantité. Dieu l'a favorisé
- 21) en cela. Il a mentionné qu'il s'est loué pour Abū Wahb et qu'il me l'enverra
- 22) avec des esclaves, rapidement. Je demande à Dieu qu'Il le préserve, qu'Il nous favorise et le favorise !
- 23) Je ne te cacherai pas sa situation s'il vient, si Dieu le veut !
- 24) Ne manque pas – que Dieu te prenne en miséricorde ! – de m'écrire (pour m'informer) de tes nouvelles, de ton état et de tes besoins !
- 25) Que Dieu prenne en charge ta conservation et ta santé et qu'Il ne nous fasse voir en toi aucun désagrément !
- 26) Transmets à al-Ḥasan le salut à foison ! Que le salut soit sur toi, ainsi que la miséricorde
- 27) de Dieu et Ses bénédictions ! Écrit le jour du dimanche premier raġab.

## Commentaire

- L. 3 Bien que la forme *takārā* soit inconnue des dictionnaires arabes<sup>73</sup>, elle est relativement répandue dans les sources juridiques où elle signifie tantôt se louer pour un employeur<sup>74</sup>, comme dans ce passage et le suivant plus bas (l. 21), où elle est suivie de la préposition *li-*, et tantôt louer un salarié<sup>75</sup>, un bateau (*safīna*)<sup>76</sup>, une bête de somme (*dāba*)<sup>77</sup> ou de charge (*baʿīr*)<sup>78</sup>.
- L. 4 Comme la personne représentée par le pronom affixe *-hi* accolé au mot *abl* est incertaine, la famille désignée peut être celle de Muḥammad aussi bien que celle de Qāsim. Mais la première hypothèse semble la plus plausible en raison du verbe *yastaqbilahu* : Qāsim espère l'hospitalité de Muḥammad à Tripoli.
- L. 5 Le nom Aṭrābulus doit désigner la Tripoli de Syrie, même si les sources narratives ne la distinguaient pas toujours de son homonyme de Barbarie<sup>79</sup>. Seuls quelques auteurs ajoutent une *hamza* initiale au nom de la première<sup>80</sup>, s'ils ne lui joignent le nom de Šām<sup>81</sup> ou l'épithète *šāmiyya*<sup>82</sup> pour la différencier de la seconde allongée d'un nom de pays al-Mağrib<sup>83</sup> ou Ifrīqiyya<sup>84</sup> : elle se trouvait, en effet, à l'entrée de son territoire et à la sortie de celui de Barqa<sup>85</sup>.
- L. 7 Le mot *barīd* doit désigner un courrier de la Poste d'État, plutôt qu'une messagerie privée alors appelée *fayḡ*, *kutubī* ou *ṣāhib kitāb/aṣḥāb al-kutub*<sup>86</sup>.

73. Même Ullmann en ignore le sens, alors qu'il cite la sixième forme, *Wörterbuch* I, p. 160.

74. Saḥnūn, *Mudawwana* XI, p. 98, 112, 115, 120, 130, 133, 142, 145 ; al-Wanšārīsī, *Mi'yār* VIII, p. 377.

75. Saḥnūn, *Mudawwana* XI, p. 79 ; XIII, p. 129, 136 ; al-Saraḥsī, *Mabsūṭ* XVI, p. 12, 14, 15, 20, 21, 22, 27, 46, 50 ; Ibn Abī Firās, *Akriya*, p. 21.

76. Saḥnūn, *Mudawwana* XI, p. 133, 135 ; 145 ; al-Wanšārīsī, *Mi'yār* VIII, p. 334.

77. Saḥnūn, *Mudawwana* XI, p. 58, 83, 113, 114, 115, 116, 117, 118, 120, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 135.

78. Saḥnūn, *Mudawwana* XI, p. 122.

79. Quelques auteurs écrivent indifféremment le nom des deux villes, tels Qudāma, *Ḥarāḡ*, p. 224, 255 ; al-Ya'qūbī, *Buldān*, p. 320, 346 ; Ibn Ḥawqal, *Šūra*, p. 68, 69, 187, 188. Mais la majorité ne semble pas prêter d'intérêt à leur orthographe. Ainsi Ibn Rusta, *A'lāq*, p. 97, supprime-t-il la *hamza* initiale du nom de la Tripoli d'Asie qu'Ibn Ḥurradāqba appelle indifféremment Aṭrābulus, *Masālik*, p. 98, ou Ṭarābulus, p. 77, comme son homonyme d'Afrique, p. 86, 88. De même, al-Maqdisī, *Aḥsan al-taqāsīm*, tantôt omet la *hamza* dans le nom de la ville syrienne, p. 160, 190, tantôt la met, p. 24, 54, 154, comme dans celui de la ville africaine, p. 55, 216, 224, 245.

80. Yāqūt, *Mu'ğam al-buldān* I, p. 307 ; III, p. 522 ; *Muštariq*, p. 25. Aussi consacre-t-il deux notices au port d'Afrique sous deux graphies différentes : I, p. 309 et III, p. 521-523. Seuls de rares auteurs distinguent les deux villes par l'orthographe de leur nom, comme al-Iṣṭāḥrī, *Masālik*, qui appelle le port d'Asie Aṭrābulus, p. 61, 66, 67, et le port d'Afrique Ṭarābulus, p. 37, 38, 46.

81. Yāqūt, *Mu'ğam al-buldān* III, p. 523.

82. Ibn Ḥurradāqba, *Masālik*, p. 98.

83. Al-Iṣṭāḥrī, *Masālik*, p. 37, 38.

84. Ibn al-Faḡih, *Muḥtaṣar kitāb al-buldān*, p. 145.

85. Yāqūt, *Mu'ğam al-buldān* I, p. 309.

86. Goitein, *A Mediterranean Society* I, p. 281-285 ; Goldberg, *Trade*, 190, 191, 192, 195.

- L. 11** Le mot *ḥādīm* doit signifier serviteur plutôt qu'esclave ou eunuque. Bien que dans les documents de la Gueniza, il désigne couramment le bedeau de la synagogue ou un serviteur public en général<sup>87</sup>, les marchands arabes devaient le donner fréquemment à leurs auxiliaires, comme le révèle cette phrase.
- L. 12** Le terme *ḍamān* revêt en arabe divers sens, tels responsabilité<sup>88</sup>, engagement, obligation<sup>89</sup> ou ferme<sup>90</sup>, dont aucun ne convient ici : il faut lui donner celui de garantie. Le nom du garant suscite diverses interprétations : bien que l'écriture incline pour al-Ḥuṣṣ<sup>91</sup>, trois formes plus courantes peuvent être envisagées : al-Ḥiḍr, al-Ḥaḍīr et al-Ḥuḍr<sup>92</sup>.
- L. 14** La forme des lettres suggère *arqa'a*. Mais comme le rédacteur ne différencie pas toujours le *rā'* du *wāw*<sup>93</sup>, on pourrait lire *ūqi'a*, si la forme du verbe ne demandait *bi-*. Puis le substantif change de sens suivant sa voyelle : *karḥ* signifie dégoût (*ikrāḥ*) et *kurḥ* peine (*maṣāqqa*)<sup>94</sup> ou haine. Bien que couramment précédé de *'alā*, il peut suivre *fī*, comme l'atteste un vers d'al-Farazdaq<sup>95</sup>. Enfin, la forme du *kāf* étant incertaine, on peut envisager *taḡr*, pluriel de *tāḡīr* moins courant que *tuḡḡār* et *tiḡār*<sup>96</sup>. Mais la phrase devient insensée : aussi doit-on retenir *krḥ*, sans pouvoir toutefois en percevoir le sens.
- L. 15** Le nom al-Ḥabīb peut être lu de cinq autres manières moins répandues : Ḥubayyib, Ḥubayb, Ḥubayb, Ḡubayb et Ḡubayyib. Quant à la sixième lecture, Ḡunayb<sup>97</sup>, le point sous le premier *bā'* permet de l'écarter.
- L. 18** L'expression *šaddat 'alayhi* doit signifier : tenir ferme une chose<sup>98</sup>. Le sujet omis du verbe *šaddat* est *yaday* et le substantif représenté par le pronom personnel dans *'alayhi* est *šay'*. Soit le gouverneur ne lâche jamais un coupable qui se trouve en ses mains ; en clair : si Ḥafṣ al-Ḥabīb a commis un délit, il refusera toute intercession en sa faveur.
- L. 26** Al-Ḥasan doit être le fils du destinataire ou un marchand qui l'avait accompagné dans son voyage.

87. Goitein, *A Mediterranean Society* I, p. 94.

88. *Haftung*, Schacht, G. Bergsträsser's *Grundzüge*, p. 64 ; *Liability*, Schacht, *Introduction*, p. 39, 147 ; Udovitch, *Partnership*, p. 71 n. 70 ; *responsabilité*, Berque dans le *Taḍmīn al-ṣunnā'* d'al-Ma'dānī.

89. *Verpflichtungen*, Ritter, « Ein arabisches Handbuch », p. 58, alors qu'il traduit *mutaḍammin* par *Prächter* (fermier).

90. Cahen, « À propos et autour », p. 98.

91. Attesté par Ibn Ḥaḡar, *Tabṣīr* II, p. 533.

92. Ibn Mākūlā, *Ikmāl* II, p. 161-162 ; al-Ḍahabī, *Muṣṭabih* I, p. 266-267 ; Ibn Nāṣir al-Dīn, *Tawḍīḥ* III, p. 431, 432 ; Ibn Ḥaḡar, *Tabṣīr* II, p. 533.

93. Comme dans la ligne 11 où la conjonction *wa-* est impossible à distinguer du *rā'* de *arba'in*.

94. Al-Marzūqī, *Šarḥ Dīwān al-ḥamāsa* I, p. 199 n° 42 ; Ibn Manzūr, *Lisān* XIII, p. 534-535 ; Ullmann, *Wörterbuch* I, p. 153.

95. *Fī kurḥin wa-tarḡīmi*, *Dīwān*, p. 516 ; cité par Ullmann, *Wörterbuch* I, p. 153.

96. Ibn Manzūr, *Lisān* IV, p. 89 ; Lane, *An Arabic-English Lexicon* I, p. 297.

97. Ibn Mākūlā, *Ikmāl* II, p. 294-303 ; al-Ḍahabī, *Muṣṭabih* I, p. 214-215 ; Ibn Nāṣir al-Dīn, *Tawḍīḥ* III, p. 97-107 ; Ibn Ḥaḡar, *Tabṣīr* I, p. 407-411.

98. Ainsi Dozy, *Supplément* I, p. 735-736, définit l'expression *šadda yadahu 'alā al-šay'*.

## Bibliographie

### Dictionnaires

Dozy, R., *Supplément aux dictionnaires arabes*, Leyde, 1887, 2 vol.  
Ibn Manẓūr, *Lisān al-‘Arab*, Beyrouth, 1374/1955-1375/1956, 15 vol.

Lane, Ed.W., *An Arabic-English Lexicon*, Londres-Édimbourg, 1863-1893, 8 vol.  
Ullmann, M., *Wörterbuch der Klassischen Arabischen Sprache...*, Wiesbaden, 1957-2009, 2 vol.

### Papyrologie

APEL = Grohmann, A., *Arabic Papyri in the Egyptian Library*, Le Caire, 1934-1962, 6 vol. parus.  
David-Weill, J., « Contrat de travail au pair », dans *Études d'orientalisme dédiées à la mémoire de Lévi-Provençal*, Paris, 1962, p. 509-515.  
MEF = Rāḡib, Y., *Marchands d'étoffes du Fayyoub au III<sup>e</sup>/IX<sup>e</sup> siècle d'après leurs archives (actes et lettres)*, I, CAI 2, 1982; II,

CAI 5, 1985; III, CAI 14, 1992; V, I, CAI 16, 1996.  
Rāḡib, Y., *Actes de vente d'esclaves et d'animaux d'Égypte médiévale*, I, CAI 23, Le Caire, 2002; II CAI 28, Le Caire, 2006.  
—, « Une lettre de Šaḡar al-Durr au futur sultan Quṭuz », *AnIsl* 48, 2014, p. 135-165.

### Sources littéraires, narratives et juridiques

Abū al-Faraḡ al-Iṣbahānī, *Kitāb al-aḡānī*, Le Caire, 1345/1927-1394/1974, 24 vol.  
Abū ‘Ubayda, *al-Naqā’id bayna Ġarīr wa-l-Farazdaq*, éd. M.I. ‘A. al-Šawī, Le Caire, 1353/1935, 2 vol.  
al-‘Askarī, Abū Aḡmad al-Ḥasan b. ‘Abd Allāh b. Sa‘īd, *Šarḥ mā yaqa‘u fīhi al-taṣḥīf wa-l-taḥrīf*, éd. ‘A. Aḡmad, Le Caire, 1383/1963.  
al-Baḡdādī, *Kitāb maḡma‘ al-ḡamānāt fī maḡhab al-imām al-a‘zam Abi Ḥanīfa al-Nu‘mān*, Beyrouth, 1407/1987.  
al-Bāḡī, *al-Muntaqā*, Le Caire, 1331/1912-1332/1913, 7 vol.  
al-Balāḡūrī, *Kitāb futūḥ al-buldān*, éd. M.J. De Goeje, *Liber Expugnationis Regionum*, Leyde, 1866.  
al-Ḍahabī, *al-Muṣṭabīḥ fī al-rīḡāl: asmā‘ihim wa-ansābihim*, éd. ‘A.M. al-Biḡāwī, Le Caire, 1962, 2 vol.  
al-Dimašqī, *Kitāb al-iṣāra ilā maḡāsin al-tiḡāra wa-ma‘rifat ḡayyid al-a‘rāḍ wa-radi‘ihā wa-ḡuṣūš al-mudallīsīn fīhā*, Le Caire, 1318/1900; éd. M. al-Arnā‘ūt, Beyrouth, 1999; trad. H. Ritter, « Ein arabisches Handbuch der Handelswissenschaft », *Islam* 7, 1917, p. 1-91; trad. Y. Seddik, introduction et notes de Y. Essid, *Éloge du commerce*, Tunis, 1995.  
al-Farazdaq, *Dīwān al-Farazdaq*, éd. ‘A. Fā‘ūr, Beyrouth, 1407/1987.

al-Ġumaḡī, *Ṭabaqāt fuḡūl al-šu‘arā’*, éd. M.M. Šākir, Le Caire, 1394/1974, 2 vol.  
al-Ḥaṭīb al-Tibrīzī, *Tahḏīb iṣlāḥ al-manṭiq*, éd. F. Qabāwa, Beyrouth, 1403/1983.  
Ibn Abī Firās, *Kitāb akriyat al-sufun wa-l-nizā‘ bayna aḥliḥā*, éd. M.A. Ṭāhir, *Cah Tun* 31, 1983, p. 5-54.  
Ibn al-Faqīh, *Muḥṭaṣar kitāb al-buldān*, éd. M.J. De Goeje, BGA V, Leyde, 1885; trad. H. Massé, *Abrégé du livre des pays*, Damas, 1973.  
Ibn Ḥaḡar, *Tabṣīr al-muntabīḥ bi-taḥrīr al-muṣṭabīḥ*, éd. ‘A.M. al-Biḡāwī, revue par M. ‘A. al-Naḡḡār, Le Caire, 1383/1964, 4 vol.  
Ibn Ḥallikān, *Wafayāt al-a‘yān wa-anbā’ abnā’ al-zamān*, éd. I. ‘Abbās, Beyrouth, 1968-1972, 8 vol.  
Ibn Ḥawqal, *Kitāb ṣūrat al-arḍ*, éd. J.H. Kramers, *Opus geographicum*, BGA II, Leyde, 1938.  
Ibn Ḥurradādība, *Kitāb al-masālik wa-l-mamālik*, éd. et trad. M.J. De Goeje, BGA VI, Leyde, 1889.  
Ibn Mākūlā, *al-Ikmāl fī raf‘ al-irtiyāb ‘an al-mu’talīf min al-asmā’ wa-l-kunā wa-l-ansāb*, éd. ‘Abd al-Raḡmān b. Yaḡyā al-Mu’allimī, Hyderabad, 1381/1961-1392/1972, 6 vol.; VII, éd. N. al-‘Abbās, Beyrouth, s. d.

- Ibn Nāṣir al-Dīn, *Tawḍīḥ al-muṣṭabih fi ḍabt asmā' al-ruwāt wa-ansābihim wa-alqābihim wa-kunāhum*, éd. M. N. al-ʿArqasūsī, Beyrouth, 1414/1993, 10 vol.
- Ibn Rusta, *Kitāb al-a'lāq al-ḥaṭira*, éd. M.J. De Goeje, BGA VII, Leyde, 1892.
- Ibn Šīr, *Kitāb ma'ālim al-kitāba wa-maḡānim al-iṣāba*, éd. M.Ḥ. Šams al-Dīn, Beyrouth, 1408/1988.
- al-Iṣṭahṛī, *Kitāb al-masālik wa-l-mamālik*, éd. M.J. De Goeje, *Viae Regnorum descriptio ditionis moslemicae*, BGA I, Leyde, 1870.
- al-Ma'dānī, *Tad'mīn al-ṣunnā'*, éd. et trad. J. Berque, *Tad'mīn aḥ-ṣunnā'* (De la responsabilité civile de l'artisan), Alger, 1949.
- al-Maḡdisī, *Aḥsan al-taqāsīm fi ma'rifa al-aqālīm*, éd. M.J. De Goeje, *Descriptio imperii moslemici*, BGA III, Leyde, 1877.
- al-Marzūqī, *Šarḥ Diwān al-ḥamāsa*, éd. A. Amīn et ʿA. Hārūn, Beyrouth, 1411/1991, 2 vol.
- al-Mubarrad, *al-Kāmil*, éd. M.A. al-Dālī, Beyrouth, 14016/1986, 4 vol.
- al-Qālī, *Kitāb ḍayl al-amālī wa-l-nawādir*, Beyrouth, s. d.
- al-Qalqašandī, *Šubḥ al-a'šā fi šinā'at al-inšā'*, Le Caire, 1331/1913-1338/1919, 14 vol.
- Qudāma b. Ġa'far, *Kitāb al-ḥarāğ*, éd. et trad. M.J. De Goeje, accolé par l'éditeur à *Kitāb al-masālik wa-l-mamālik* d'Ibn Ḥurraḍāḍba, BGA VI, Leyde 1889.
- al-Rāğib al-Aṣḥāhānī, *Muḥāḍarāt al-udabā' wa-muḥāwarāt al-šu'arā' al-bulağā'*, Beyrouth, 1961, 4 t. en 2 vol.
- Saḥnūn, *al-Mudawwana al-kubrā*, Le Caire, 1323/1906-1324/1907, 16 vol.
- al-Saraḥsī, *Kitāb al-mabsūṭ*, Le Caire, 1324/1906-1331/1913, 30 t. en 10 vol.
- al-Waṣṣārīsī, *al-Mi'yār al-mu'rib wa-l-ğāmi' al-muğrib ʿan fatāwā ʿulamā' Ifriqiya wa-l-Andalus wa-l-Mağrib*, éd. M. Ḥağğī, Beyrouth, 1401/1981, 13 vol.
- al-Ya'qūbī, *Kitāb al-buldān*, éd. M.J. De Goeje, accolé par l'éditeur au *Kitāb al-a'lāq al-ḥaṭira* d'Ibn Rusta, BGA VII, Leyde, 1892.
- Yāqūt, *al-Muṣṭarik waḍ'an wa-l-muftariq ṣuq'an*, éd. F. Wüstenfeld, *Jacut's Moschtarik*, Göttingen, 1846.
- , *Mu'ğam al-buldān*, éd. F. Wüstenfeld, Leipzig, 1866-1873, 6 vol.

## Études

- Cahen, Cl., « À propos et autour d'*Ein arabisches Handbuch der Handelswissenschaft* », *Oriens* 15, 1962, p. 160-171; reproduit dans *Les peuples musulmans dans l'histoire médiévale*, Damas, 1977, p. 91-104.
- Caussin de Perceval, A., « Sur les trois poètes arabes Akhtal, Farazdak et Djérir », *JournAs* 13, 1984, p. 289-316, 507-552.
- Dien, M.I., « *Sharika* », *EP* IX, p. 359-360.
- Goitein, S.D., *A Mediterranean Society, the Jewish Communities of the Arab World as portrayed in the Documents of the Cairo Geniza*, University of California Press, Berkeley, Los Angeles, Londres, 1967-1994, 6 vol.
- Goldberg, J.L., *Trade and Institutions in the Medieval Mediterranean. The Geniza Merchants and their Business World*, Cambridge University Press, Cambridge, 2012.
- Golenischeff, V., « Arheologiĉeskie rezul'taty putešestvija po Egiptu zimoj 1888-1889 », *Zapiski Vostoĉnago otdelenija Imperatorskago Russkago arheologiĉeskago obščestva* 5, 1890, p. 1-30.
- Grohmann, A., *Einführung und Chrestomathie zur arabischen Papyrskunde*, Monografie archivü orientálního 13/1, Prague, 1954.
- Rāğib, Y., « L'écriture des papyrus arabes aux premiers siècles de l'islam », dans *Les premières écritures islamiques*, REMMM 58, 1990/4, p. 14-29.
- , « Marchands d'Égypte du VII<sup>e</sup> au IX<sup>e</sup> siècle d'après leur correspondance et leurs actes », dans *Le marchand au Moyen Âge*, XIX<sup>e</sup> Congrès de la SHMES (Reims, juin 1988), 1992, p. 25-33.
- , « Les marchés aux esclaves en terres d'Islam », dans *Mercati e mercanti nell'alto medioevo: l'area euroasiatica e l'area mediterranea*, Settimana di studio del Centro italiano di studi sull'alto medioevo 40 (23-29 aprile 1992), Spolète, 1993, p. 721-766.
- , « Les marchands itinérants du monde musulman », dans *Voyages et voyageurs au Moyen âge*, XXVI<sup>e</sup> Congrès de la S.H.M.E.S. (Limoges-Aubazine, 1995), Paris, 1996, p. 177-215.
- Schacht, J., (éd.), *G. Bergsträsser's Grundzüge des Islamischen Rechts*, Berlin et Leipzig, 1935.
- , *An Introduction to Islamic Law*, Oxford, 1965.
- Turner, E.G., *Greek Papyri. An Introduction*, Clarendon Press, Oxford, 1968.
- Udovitch, A.L., *Partnership and Profit in Medieval Islam*, Princeton University Press, Princeton, 1970.

لا يخرج من اقول  
 هذه من اخيرة ان حماد  
 فلان يدرك على اقل من  
 بل انما هو معنا في  
 ان في هذه على اقل من  
 في انما هو على اقل من  
 وانما الكسور على اقل من  
 غير انما هو على اقل من  
 ذلك ولا عدا او كبريا عنه  
 وقد يعنى على اقل من  
 مما هو السبعون من اقل من  
 عنه وغيره في اقل من  
 انما هو ان منه كانه على اقل من  
 كانه على اقل من  
 وظهر في اقل من  
 بل انه على اقل من  
 كما ان اقل من  
 وانما هو على اقل من  
 وقد يعنى على اقل من  
 انما هو على اقل من  
 ونسب اقل من  
 لانما هو على اقل من  
 انما هو على اقل من  
 وانما هو على اقل من

Papyrus Golenischeff Moscou Musée des Beaux-Arts Pouchkine P. 15788.